



CAMPAIGN TO STOP KILLER ROBOTS

STRATÉGIE DE CAMPAGNE CONTRE LES ROBOTS TUEURS : JANVIER 2021 - JUIN 2022

.....

Cette stratégie définit l'intention générale et les principaux objectifs en précisant les premières actions et activités menées par la Campagne contre les robots tueurs pour l'agenda 2021 et le premier semestre 2022. Nos équipes adoptent cette stratégie pour élaborer un plan d'actions et d'activités détaillé, définir des États cibles et fixer des délais/étapes. Tout notre travail prend appui sur les principes établis dans notre [déclaration de vision et de valeurs](#).

Intention générale

En 2022, les États et les principaux acteurs, sans oublier la Campagne, devront être prêts à s'engager et à participer concrètement à la négociation d'un **nouveau traité d'interdiction international si l'on souhaite conserver un contrôle humain significatif sur l'usage de la force**.

Quant à la décision du lieu, de la date et de la mise en place du processus, il s'agit là d'une décision politique que notre coalition s'efforce de concrétiser. Parallèlement, les 18 mois à venir s'annoncent cruciaux **pour la Campagne qui devra préparer le terrain** pour la négociation rapide d'un instrument à la fois solide et juridiquement contraignant.

Par conséquent, les principaux objectifs de la Campagne pour 2021 et 2022 sont les suivants :

1. Optimiser les chances de lancement d'un processus de traité ;
2. S'assurer que nous, comme nos alliés, sommes prêts à participer efficacement.

D'ici la fin du premier semestre 2022, les principaux États et autres parties prenantes devraient reconnaître que :

- Retirer tout contrôle humain sur l'usage de la force est une question sérieuse qui nécessite une action urgente ;
- Le droit international peut, et il le doit, être renforcé de manière fiable et cohérente ;
- Un traité international est un événement politiquement important et constitue un accord multilatéral ;
- Désormais obsolète, la CCAC a perdu tout crédit sur les robots tueurs ;
- La Campagne est une force positive, pleine d'élan, d'expertise et d'humour.



Objectif 1 : ÉTABLIR UN LEADERSHIP POLITIQUE

D'ici 2022, plusieurs dirigeants politiques (ministre des Affaires étrangères ou équivalent) seront « saisis » de cette question et devront s'engager dans la mise en œuvre d'un nouveau traité international.

Objectifs :

1. Convaincre les hauts responsables politiques de défendre la cause et de soutenir formellement la Campagne en s'engageant à collaborer au lancement d'un processus de traité ;
2. Encourager les parlementaires d'au moins deux douzaines de pays à réclamer un nouveau traité sur les robots tueurs, mais aussi à rendre cet objectif explicite dans les manifestes et les programmes des partis ;
3. Veiller à ce que les groupes régionaux et autres soulignent l'urgence d'un nouveau traité dans leurs communiqués.

Objectif 2 : BÂTIR UNE COHÉRENCE POLITIQUE

Avant 2022, les États doivent pouvoir prononcer, avec assurance, la nécessité d'organiser un nouveau traité international composé d'éléments spécifiques qui soient cohérents ou en ligne avec la politique de la Campagne et les éléments du traité.

Objectifs :

1. Encourager les États à présenter leur vision commune d'un cadre normatif et opérationnel étroitement cohérent avec les éléments clés de la Campagne (à l'aide de documents communs, de déclarations, etc.) ;
2. Convaincre les différents États d'exprimer leur soutien d'au moins une partie des éléments politiques de la Campagne s'ils ne sont pas en mesure d'en soutenir la totalité. Consulter le texte sur les éléments du traité de la Campagne et la FAQ.

Objectif 3 : PROGRESSION DES GRANDES INSTITUTIONS

D'ici 2022, les grandes institutions internationales dont la réputation et le pouvoir politique dépendent de cette question devront soutenir ou répondre à l'appel de la Campagne en faveur d'un nouveau traité.

Objectifs :

1. Le Comité international de la Croix-Rouge devrait fournir un instrument juridique en cohésion avec la position de la Campagne ;
2. Les titulaires de mandats, les organes, les agences et les bureaux des Nations Unies devraient réaffirmer l'appel du Secrétaire général à l'interdiction et s'aligner sur la politique de la Campagne.

Objectif 4 : LES ACTEURS APPROUVENT L'APPEL AU TRAITÉ

D'ici 2022, un nombre important d'acteurs devrait s'engager et communiquer sur la nécessité d'un nouveau traité d'interdiction afin de sensibiliser leurs circonscriptions, d'influencer le discours public, d'activer le soutien de plusieurs groupes démographiques et de refléter la nature intersectionnelle de notre travail.

Objectifs :

1. Impliquer les acteurs concernés par l'automatisation du ciblage reposant sur l'identité et sensibiliser sur l'incidence disproportionnée d'un recours aux armes entièrement autonomes pour certains groupes marginalisés sur la base de la race, du sexe, de la sexualité, de la religion, des aptitudes, etc. ;
2. Impliquer les acteurs concernés des secteurs des finances et des technologies, sans oublier les militaires préoccupés par les investissements contre-éthiques et les risques opérationnels (militaires) générés par le développement et la prolifération de ces armes autonomes et de leurs technologies ;
3. Laisser les jeunes s'exprimer et plaider pour l'interdiction des robots tueurs et leur permettre de collaborer à cet objectif.

Objectif 5 : RÉSEAU ACTIF DE CAMPAGNE

D'ici 2022, développer et étendre la Campagne pour une action engagée et assurée en faveur des objectifs stratégiques de ce plan, et un travail cohérent et coordonné.

Objectifs :

1. Que les aptitudes et les compétences du réseau en pleine expansion soient pleinement utilisées ;
2. Que les militants disposent des outils, des compétences et des ressources nécessaires et qu'ils préservent leur enthousiasme dans leur travail au niveau national ;
3. Que notre travail soit organisé en sous-groupes pour une meilleure contribution des militants qui développeraient la réflexion et le travail de la Campagne selon différents thèmes ;
4. Que notre engagement nous permette de développer des structures intersectionnelles, équitables et antiracistes, objets d'un processus continu d'auto-réflexion, d'apprentissage et de croissance, avec l'intention d'appliquer ces principes à notre travail ;
5. Que l'organisation du Comité de pilotage offre un leadership efficace pour la Campagne, à savoir stratégie/politique et gouvernance (gestion des finances et des ressources humaines, et management basé sur la diversité, l'équité et l'intersectionnalité), avec orientations et soutien ;
6. Que le Comité de pilotage communique de manière efficace et transparente sur la stratégie, la politique et la gouvernance, y compris sur les questions difficiles ;
7. Constituer une équipe de Campagne confiante, coordonnée et motivée.